

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 4 juin 2012 à 20 heures.

Sont présents: Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Stéphane Berger, Fernand Caron et Émilio Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger est aussi présente.

Le conseiller, monsieur Guy Berger est absent.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 105-2012 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 106-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION 107-2012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012,
Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté .

RÉSOLUTION 108-2012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2012

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2012,
Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté .

*****CORRESPONDANCE** : La directrice générale/secrétaire-trésorière fait un résumé au conseil de la correspondance reçue et jugée pertinente.
Aucune question en rapport avec la correspondance.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

Fête de la forêt : pas de réunion

Corporation de développement : aucun point nouveau

OTJ : aucune réunion

C.A.C.I. : l'OTJ (parrain du projet d'implantation du CACI) a remis une résolution au conseil concernant la nomination d'un(e) responsable du CACI

Bibliothèque municipale : aucun point

Habitations Nicolas Rioux : le représentant fait un compte-rendu

Rapport de l'inspecteur en bâtiments : Permis : Valmont Picard, Béatrice Berger, Julie Berger, Jean-Guy Berger

Rapport du directeur des travaux publics : les travaux pour réparer un affaissement (panse de vache) sur la rue Nicolas Rioux seront exécutés sous peu.

RÉSOLUTION 109-2012 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Émilio Dumais appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **9,732.89\$**.

RÉSOLUTION 110-2012 LOCATION DE TERRAIN POUR PANCARTE PUBLICITAIRE

ATTENDU QUE : la municipalité loue un terrain appartenant à madame Sylvette Lagacé pour afficher des encarts publicitaires au coin de la rue Nicolas-Rioux;

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu de payer la location de ce terrain à madame Sylvette Lagacé (150\$).

RÉSOLUTION 111-2012 FACTURATION DE LA PANCARTE DE BIENVENUE

CONSIDÉRANT QUE : par la résolution 068-2010, une entente a eu lieu entre la municipalité et la MRC de Rimouski-Neigette en regard de l'installation d'une pancarte de bienvenue à la limite ouest de Saint-Eugène-de-Ladrière;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de la facture d'Au pied de la lettre au montant de **4,910\$** excluant les taxes, dont **la moitié sera remboursée** par la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 112-2012 PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de la moitié de la facture pour les services de la SQ au montant de **16,191\$**

RÉSOLUTION 113-2012 DEMANDE DU CLUB LES INCONNUS

Considérant que le «Club Les Inconnus» est responsable de l'organisation de la Saint-Jean ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil accorde un montant de 150\$ au Club Les Inconnus pour le feu d'artifice. De plus, le conseil fournira le camion incendie et un chauffeur lors de ce feu d'artifice ainsi que la pépinière, le lendemain pour pousser les brasiers du feu.

RÉSOLUTION 114-2012 APPUI AU PROJET DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN INC.

ATTENDU QUE : le club L'Étang du Moulin de Saint-Eugène-de-Ladrière organise une activité de compétitions équestres;

ATTENDU QUE : cette journée d'activités est offerte aux amateurs propriétaires de chevaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière versera **500\$** au Club L'Étang du Moulin pour

l'organisation du festival équestre, **CONDITIONNELLEMENT**, et seulement si la demande d'aide financière du Club L'Étang du Moulin auprès du pacte rural est refusée.

RÉSOLUTION 115-2012 APPUI AU PROJET DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN INC.

ATTENDU QUE : le club L'Étang du Moulin de Saint-Eugène-de-Ladrière organise une activité de compétitions équestres;

ATTENDU QUE : cette journée d'activités est offerte aux amateurs propriétaires de chevaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Émilio Dumais et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie la demande d'aide financière du club L'Étang du Moulin auprès du Pacte rural concernant l'organisation de cette activité de compétitions équestres.

RÉSOLUTION 116-2012 DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES

ATTENDU QUE : Gestion Solifor, propriétaire de la Seigneurie Nicolas Riou a le mandat d'optimiser le potentiel forestier du territoire et de valoriser toute autre activité commerciale dans un contexte de développement économique régional;

ATTENDU QUE : Gestion Solifor a comme objectif de mettre en valeur le potentiel énergétique de ses territoires;

ATTENDU QUE : Gestion Solifor est prêt à se soumettre à toutes les contraintes du contrôle intérimaire de la MRC de Rimouski-Neigette et non pas de l'interdiction sur 50% de son territoire privé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Stéphane Berger et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à la MRC de Rimouski-Neigette de modifier les limites territoriales du règlement de contrôle intérimaire afin d'inclure l'ensemble du territoire de la Seigneurie Nicolas Rioux à l'intérieur de la zone E1.

RÉSOLUTION 117-2012 SUBVENTION À QUÉBEC TOP 4X4

CONSIDÉRANT QUE les activités de Québec Top 4x4 ont un rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE certains des participants arrivent de l'extérieur de la province;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de verser **500\$** aux organisateurs du Québec Top 4x4 et par ailleurs, l'accès aux toilettes du bureau municipal et l'installation des douches mises à la disposition des visiteurs et compétiteurs se poursuit.

RÉSOLUTION 118-2012 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QU' : un avis public a été affiché le 3 mai 2012, informant les citoyens de la demande de dérogation mineure de la Corporation « Les Habitations Nicolas Rioux » du 21 rue Nicolas Rioux;

ATTENDU QUE : suite à l'analyse de la demande de la Corporation « Les Habitations Nicolas Rioux » par le comité consultatif en urbanisme, celui-ci présente une recommandation au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité que la

municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme et par conséquent, accorde la dérogation mineure demandée par la Corporation « Les Habitations Nicolas Rioux » devant permettre que la marge latérale du côté sud du bâtiment soit de 4.8 mètres (15.5 pieds) alors que l'article 148 de la section 1 du règlement de zonage 56-90 établissant la grille de zonage identifiant que les marges latérales pour l'implantation d'un bâtiment sont prévues à 5 mètres (16 pieds)

RÉSOLUTION 119-2012 CONCENTRATION D'AZOTE AMMONIACAL

ATTENDU QUE : la concentration en azote ammoniacal excède la valeur aigue finale (VAF) et produit un élément toxique à l'effluent pour une proportion appréciable de l'année;

ATTENDU QUE : pour réaliser le prolongement du réseau d'égouts sanitaires sur la rue Gagnon, la cause de ce problème doit être identifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Émilio Dumais appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu de demander une proposition d'honoraires à la firme d'ingénieurs DESSAU inc. de Rimouski afin de trouver la cause de ce problème et les solutions pour remédier à cette situation, conditionnellement à ce que cette proposition d'honoraires n'excède pas 2,000\$.

RÉSOLUTION 120-2012 FACTURATION DES TRAVAUX DE NIVELAGE DU CHEMIN ST-GUY SUR LA RÉSERVE DUCHÉNIER

il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu de procéder au nivelage du chemin Saint-Guy et de répartir la facture aux industriels et usagers de ce chemin tel que décrit au protocole d'entente établi en 2005.

RÉSOLUTION 121-2012 FAUCHAGE DES CHEMINS

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le fauchage des accotements des chemins municipaux par la ferme Masika inc. de Saint-Mathieu et demande de procéder avant le 15 juillet.

RÉSOLUTION 122-2012 CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription du maire au congrès ainsi que l'inscription aux activités proposées dans le cadre de ce congrès au coût de 725\$ excluant les taxes.

RÉSOLUTION 123-2012 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de nommer monsieur Émilio Dumais du 1^e juillet 2012 au 29 février 2013.

RÉSOLUTION 124-2012 CORBEILLES DE FLEURS

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais ,appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu d'autoriser monsieur Germain Therriault à faire l'achat de 2 corbeilles de fleurs pour accrocher aux poteaux de rues.

RÉSOLUTION 125-2012 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Émilio Dumais appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité à 23h.57.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

